



---

## 76<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale

Plénière

Point 76 de l'ordre du jour

### Rapport de la Cour internationale de Justice

Report of the International Court of Justice

New York, le 28 octobre 2021

Déclaration de la Suisse

---

Monsieur le Président,

En 1921, la Suisse déclarait accepter la compétence obligatoire de la Cour permanente de Justice internationale. Aujourd'hui, cent ans plus tard, la Suisse tient à remercier la Présidente de la Cour internationale de Justice pour son rapport. Année après année, la Cour continue à traiter un nombre élevé de cas d'une grande diversité, et couvrant toutes les régions du monde. Elle a également su s'adapter aux défis posés par la pandémie de Covid-19, en maintenant la haute qualité de son travail. Son efficacité est restée stable à un haut niveau, avec quatre jugements rendus durant la période couverte par le rapport. De même, quatre audiences ont pu avoir lieu, malgré la pandémie qui a compliqué de manière significative la logistique liée à leur organisation. La Cour a su être flexible, permettant des audiences hybrides dans les affaires l'ayant occupée cette année.

Monsieur le Président,

Ma délégation souhaiterait souligner **trois points** lors de cette intervention : l'importance de reconnaître la compétence de la Cour, son rôle crucial au sein des Nations Unies, et l'initiative opportune de la Roumanie à laquelle la Suisse s'est associée en faveur du renforcement de la compétence de la Cour.

La Suisse soutient de longue date l'action de la Cour. Ce soutien s'inscrit dans le cadre d'une politique étrangère qui vise à encourager la résolution pacifique des différends et à promouvoir l'état de droit et le droit international. Afin d'accroître davantage le soutien dont bénéficie la Cour, la Suisse encourage tous les États à **reconnaître la compétence de cette dernière**. À cet effet, plusieurs États dont la Suisse ont publié en 2014 un « *Guide pratique sur la reconnaissance de la compétence de la Cour internationale de Justice* ». Ce guide donne des indications utiles sur la manière dont tout État peut consentir à la compétence de la Cour. Des conseils pratiques y figurent, notamment des modèles pouvant être adaptés selon les besoins particuliers. Ainsi, qu'un État souhaite reconnaître la compétence de la Cour par la ratification d'un traité, par une déclaration unilatérale ou par une reconnaissance *ad hoc* après l'ouverture d'une affaire, il pourra y trouver un soutien concret et détaillé. Ce guide est disponible dans toutes les langues des Nations Unies sur le site internet de la Cour. Le consentement des États est primordial pour permettre à la Cour d'exercer son mandat.

---

**Mission permanente de la Suisse auprès des Nations Unies**

**Permanent Mission of Switzerland to the United Nations**

633 Third Avenue, 29th floor, New York, NY 10017-6706

Tél. +1 212 286 1540, Fax +1 212 286 1555, [www.dfae.admin.ch/missny](http://www.dfae.admin.ch/missny)

Nous regrettons donc qu'aucun État supplémentaire n'ait accepté la juridiction obligatoire de la Cour depuis 2019, mais avons bon espoir que ce Guide puisse aider à y remédier.

Par ailleurs, la Cour joue un **rôle crucial au sein des Nations Unies**, et pour la communauté internationale en général. Elle permet à la fois la prévention des conflits et le règlement pacifique de différends. Alors que les États se tournent de plus en plus vers la Cour, le Conseil de sécurité pourrait davantage recourir aux avis consultatifs dans l'exercice de ses fonctions. Renforcer la coopération entre la Cour et le Conseil de sécurité pourrait contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales. La Cour permet l'intervention d'un tiers neutre à même d'offrir une solution basée sur le droit à tout différend survenant entre les États concernés. Ce faisant, la Cour légitime également l'état de droit et le droit international auprès des citoyennes et citoyens. En ceci, l'apport de la Cour est inestimable.

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite attirer l'attention sur **l'initiative de la Roumanie relative au renforcement de la compétence de la Cour**. La Suisse s'associe à cette déclaration sur la promotion de la Cour, qui a notamment pour but d'encourager les États à y recourir. Dans ce but, tout État ne l'ayant pas encore fait est encouragé à reconnaître la compétence de la Cour. Un événement de lancement aura lieu le 3 novembre prochain. Nous invitons tous les autres États à y participer et les encourageons à signer également cette déclaration.

Comme le disait Boutros Boutros-Ghali, « *Le droit international est, pour les États, non seulement un ensemble normatif, mais aussi un langage commun* ».

La Cour favorise ce dialogue entre États par le langage commun du droit international, et renforce ainsi le multilatéralisme et l'état de droit. Nous continuerons à apporter notre soutien à la Cour dans l'accomplissement de son mandat.

Je vous remercie.

---

*Unofficial translation*

Mr. President,

In 1921, Switzerland declared that it accepted the compulsory jurisdiction of the Permanent Court of International Justice. Today, one hundred years later, Switzerland wishes to thank the President of the International Court of Justice for her report. Year after year, the Court continues to handle a high number of cases of great variety, covering all regions of the world. It has also adapted to the challenges posed by the COVID-19 pandemic, maintaining the high quality of its work. Its effectiveness remained stable at a high level, with four judgments rendered during the reporting period. Similarly, four hearings could take place, despite the pandemic which significantly complicated the logistics of their organisation. The Court showed flexibility, allowing hybrid hearings for the cases that it tackled this year.

Mr. President,

My delegation would like to highlight **three points** in this intervention: the importance of recognising the jurisdiction of the Court, its crucial role within the United Nations, and the timely initiative of Romania, which Switzerland joined, in order to strengthen the jurisdiction of the Court.

Switzerland has long supported the work of the Court. This support fits into the framework of a foreign policy that aims at encouraging the peaceful resolution of disputes as well as promoting the rule of law and international law. In order to further increase support for the Court, Switzerland encourages all states to **recognise the jurisdiction of the Court**. To this end, several states, including Switzerland, published a '*Handbook on accepting the jurisdiction of the International Court of Justice*' in 2014. This handbook offers useful indications regarding the different ways in which a State may consent to the jurisdiction of the Court. Practical advice is included, such as model clauses that can be adapted to the needs of each State.

Thus, whether a State wishes to recognise the jurisdiction of the Court through the ratification of a treaty, a unilateral declaration or an *ad hoc* recognition after the introduction of a case, concrete and detailed support is offered. This handbook is available in all UN languages on the website of the Court. State consent is crucial to allowing the Court to exercise its mandate. We therefore regret that no additional State accepted the compulsory jurisdiction of the Court since 2019, but we are hopeful that this handbook can help to remedy this.

In addition, the Court plays a **crucial role within the United Nations**, and the wider international community. It makes it possible both to prevent conflicts and peacefully resolve disputes. As States turn more and more to the Court, the Security Council could make greater use of advisory opinions in carrying out its functions. Strengthening the cooperation between the Court and the Security Council could contribute to the maintenance of international peace and security. The Court allows for the intervention of a neutral third party able to offer a rules-based solution to any dispute arising between those states. In so doing, the Court also legitimises the public's perception of the legitimacy of the rule of law and international law. The Court's contribution is invaluable in this respect.

Mr. President,

Switzerland would like to draw attention to **Romania's initiative on strengthening the jurisdiction of the Court**. Switzerland joined this statement on promoting the Court, which aims at encouraging States to have recourse to it. To this end, any State that has not yet done so is encouraged to recognise the jurisdiction of the Court. A launch event will be held on 3 November. We call on all the other states to participate and encourage them to also sign this declaration.

As Boutros Boutros-Ghali said, « *International law is, for states, not only a set of rules, but also a common language* ». The Court encourages this dialogue between States through the common language of international law, and thus reinforces multilateralism and the rule of law. We will continue to support the Court in fulfilling its mandate.

I thank you.